



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Vendredi 7 février 2020

Bilan 2019 :

- Travaux pour la lutte contre les incendies
- Poursuite du programme LEADER
- Politique de développement durable
- Culture : lancement de l'opération Ecole des Arts
- Dernière phase d'investissements lourds
OM/Tri

Orientations 2020 :

- Investissements structurant/Economie circulaire
- lancement des projets culturels
- Amélioration service OM/Tri
- Eco tourisme

- protection des zones habitées contre les incendies/Travaux relatifs à la Défense de la Forêt contre les Incendies
- Stabilité fiscale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2020

I. Bilan des actions 2019	4
1. <i>Ressources humaines : structure générale des effectifs</i>	4
2. <i>Poursuite des adaptations de la collecte OM/Tri</i>	6
2.1 Activité Collecte OM :	6
3. <i>Activité Recycleries</i>	10
3.1 Flux recycleries	10
3.2 Activité Bennes à Monstres :	12
3.3 Véhicule hors d'usage	12
3.4 Facturation du service de la déchetterie	12
4. <i>Piscine</i>	12
5. <i>Programme d'équipement DFCI</i>	12
6. <i>Sentiers</i>	13
7. <i>Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation</i>	13
9. <i>Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte</i>	15
10. <i>Programme Leader</i>	15
17. <i>Habitat Durable :</i>	20
18. <i>Eclairage public</i>	21
19. <i>Intégration de la compétence tourisme</i>	21
II. Résultats financiers 2019	22
III. Orientations 2020	25
1. <i>Développement durable, tri des déchets et économie circulaire</i>	25
2. <i>Renouvellement du matériel</i>	28
3. <i>Schéma de mutualisation : matériel de voirie</i>	28
4. <i>Habitat Durable</i>	28
5. <i>Investissements Structurants Internes</i>	29
8. <i>Sentiers</i>	29
9. <i>Conception de sentiers thématiques : outils de développement structurant</i>	30
10. <i>Leader</i>	31
16. <i>DFCI (Défense des forêts contre les incendies</i>	33
17. <i>Protection des zones habitées contre les incendies</i>	33
18. <i>Foncier</i>	33
IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	34

I. Bilan des actions 2019

Au cours de l'année 2019, la Communauté a tenu son rythme de réunion, bureau comme Conseil Communautaire. La participation des élus a permis la bonne tenue de ses assemblées.

En plus de ces rencontres, plusieurs réunions de travail thématiques ont été organisées (DOCOBAS, incendies, OLD, Leader, plan alimentaire territorial, sentiers thématiques...)

1. Ressources humaines : structure générale des effectifs

1.1 Statistiques

Au 31 décembre 2019, la Communauté comptait 38 agents dont 22 agents en emplois permanents, et 16 en emplois non permanents. (contre 35 agents en 2018 dont 20 en agents permanents et 15 en emplois non permanents).

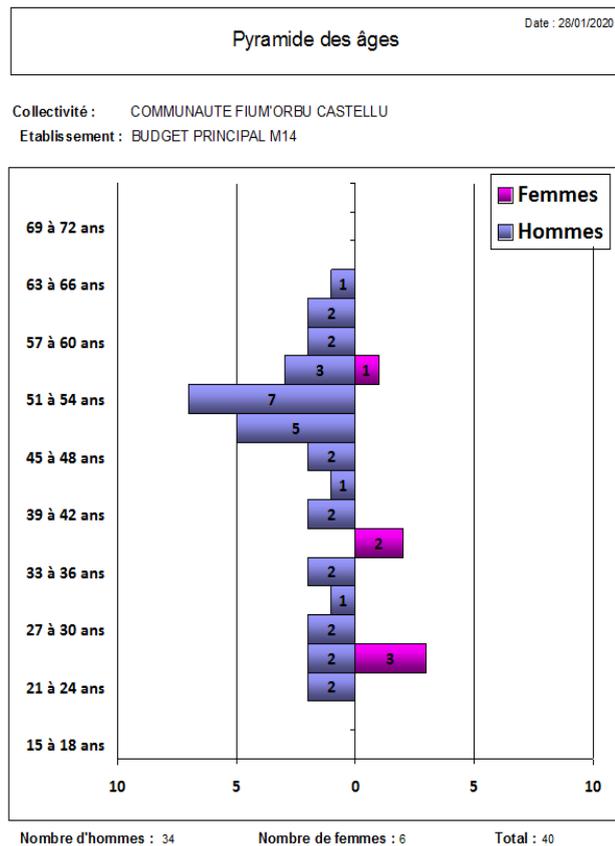
Parmi les agents, on compte 32 hommes et 6 femmes.

Cela représente 35,48 équivalents temps plein.

En outre, 5% des agents disposent d'emplois à temps non complet, principalement au sein des agents de catégorie C et concernent l'activité piscine.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 89% des effectifs.

A l'inverse, les agents de catégorie A et B représentent moins de 7% des effectifs.



**NB : sont comptés les 2 élus rémunérés, soit 38 agents + 2 élus.*

1.2 Répartition par âge

L'âge moyen des agents est de 45 ans.

1.3 La rémunération brute

La rémunération moyenne brute des agents de la Communauté en 2019 s'élevait à 1 564,48 €. Par comparaison, le SMIC s'établissait en 2019 à 1 521,25€ brut mensuel.

1.4 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Deux agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel total pour ces deux agents de 210,83 € brut.

1.5 Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes au 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en partie : une part fixe appelée IFSE versée tous les mois et une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an.

100% des agents toutes catégories confondues perçoivent du RIFSEEP.

Le régime indemnitaire représente environ 19,5% du traitement des agents (part fixe).

Le montant moyen brut du régime indemnitaire est de 306 € par agent en 2019 (auquel se rajoute l'indemnité de transport obligatoire versée 2 fois/an et qui représente 37 982€ brut par an pour tous les agents et la part variable CIA 1 fois/an qui représente environ 16 000€ brut annuel pour l'ensemble des agents).

1.6 Les heures complémentaires et supplémentaires

Le recours aux heures supplémentaires représente 120 heures en 2019.

Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Le recours aux heures complémentaires est peu important (8 heures) car les personnels à temps non complet sont annualisés notamment sur l'activité piscine.

1.7 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

1.8 Les charges de personnels

-Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 390 425€ contre 1 312 566 € en 2018.

On constate une augmentation de 77K€ de la dépense sur ce chapitre entre 2018 et 2019.

Cette augmentation s'explique par l'arrivée de 3 personnels contractuels (dont 2 au service OM/Tri et 1 au service urbanisme) ainsi qu'aux avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,..).

-Les dépenses 2019 au chapitre 012 se décomposent ainsi:

504 K€ pour les rémunérations principales des personnels titulaires

346 K€ pour les rémunérations principales des personnels contractuels

32K€ pour les indemnités de fonctions des élus

194K€ de régime indemnitaire (dont 37 K€ d'indemnité de transport obligatoire)

276K€ de charges

38 K€ d'assurance de personnel

D'autre part, les recettes liées au remboursement sur rémunération du personnel (assurances) en 2019 (atténuation de charges/CH 013) s'élèvent à 119 K€.

2. Poursuite des adaptations de la collecte OM/Tri

2.1 Activité Collecte OM :

En 2019, De nouvelles tournées sont mises en place (OM, Emballage+papier en plaine, emballage montagne, papier montagne, verre, cartons bruns...)

Malgré l'augmentation du volume global des déchets traités, le volume des déchets enfouis a diminué.

Les ménages et la déchetterie ont produit 4983 tonnes de déchets à destination de l'enfouissement en 2019.

En 2018, 5162 Tonnes étaient vouées à l'enfouissement.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse des tonnages enfouis :

- Augmentation du geste de tri, **1159** tonnes en 2019 contre **1029** tonnes triées en 2018
- Complément des points de tri,
- L'effet d'une saison touristique en baisse

La mise en place de la tarification incitative et de surcroit la redevance incitative pour les professionnels restent à activer.

La communication effectuée au quotidien par les services de la Communauté s'est intensifiée.

Il est à noter aussi un accroissement de l'activité en général, puisque les tonnages traités (Enfouissement +tri) ont augmenté :

année	2016	2017	2018	2019
Tonnages traités OM+TRI	6648,92	7695,05	8626.80	8825.08

A noter : une augmentation de 130 tonnes (entre 2018 et 2019) de déchets triés.

Le cout global sur l'année de l'enfouissement s'élève à près de 250 697 € pour la STOC et à 104 000€ pour le SYVADEC (258 600€TTC pour la STOC et 92 800€ SYVADEC pour 2018).

NB : Il est à noter que les cotisations SYVADEC ont de nouveau augmenté malgré l'augmentation du tri sur le territoire, aucune recette (bonus tri) n'a été encaissée à ce jour malgré les nombreuses demandes d'explication au SYVADEC.

En outre, la réactivité et la souplesse de nos équipes –techniques et administratives- ont permis de fournir une bonne qualité de service.

Malgré l'augmentation du nombre de tournée (tri), le renforcement de notre parc de véhicule nous a permis de ne jamais avoir à faire appel à des locations de véhicules.

2.2 Démarche Zéro déchet Valorisable enfoui:

Pour mémoire, la fixation de cette priorité et les modalités à mettre en œuvre ont fait l'objet de notre délibération de 26 Juin 2015.

2.2.1 Faciliter le geste du tri

Initié en 2016 : Un bac OM classique + 3 bacs de tri (emballage, papier, verres) si possible à chaque point de collecte : pas de bac om sans possibilité de tri.

- Les bacs ont été installés sur l'ensemble des communes.
- Remplacements bacs (volés, brulés, détériorés).
- La mise en place des points de collecte de grande proximité s'est accompagnée de la réalisation d'emplacements dalle+murets.
- 83 point ont été sécurisés (murets et blocs bacs)en 2019 ;65 emplacements de ce type ont été réalisés en 2018 (25 en 2017).
- 1 994 bacs de tri installés sur le territoire depuis 2016.
- 70 bornes à carton brun installées
- Géolocalisation de l'ensemble des points de collecte.
- 8 Caractérisations sur le flux EMR
- Sensibilisation au respect des zones fréquentées (plaine comme montagne) grâce à une brigade verte pendant la saison estivale.

2.2.2 Prévention des biodéchets

Distribution de composteurs 161 en 2019 (91 en 2018) s'est poursuivie tout au long de l'année et a fait l'objet de plusieurs actions de communication.

- Un travail particulier est conduit auprès des gros producteurs avec l'accompagnement de la Chambre de Commerce et l'ADEME (restaurants, restauration collective, EPHAD, grandes surfaces, camping, ..) afin de mettre en place des actions mutualisées entre acteurs. Des réunions ont lieu avec eux et ont permis de réaliser des prédiagnostics avec le soutien technique de la Communauté.
- Aide à l'installation d'un composteur collectif dans un camping.

2.2.3 Accompagnement, Animation et communication

Les 2 chargés de mission ZDZG ont continué de travailler à la mise en place du tri sur le territoire.

Notamment :

- Poursuite de la distribution des outils de com et de facilitation du geste de tri avec des ambassadeurs du tri en porte à porte
- Alimentation d'un tableau de bord des tonnages collectés par tournée + renseignement matrice Compta Coût
- Réalisation de diagnostics « déchets » dans les entreprises 11 diagnostics réalisés
- Action collecte des piles
- Stand de sensibilisation sur le tri à l'occasion des différents évènements (marché, foire ..)

- Livret d'information sur les résultats 2018 distribué aux administrés et aux agents, réalisation de flyer sur l'extension des consignes de tri des emballages

2.3 Travaux de construction du quai de transfert à usage interne

Afin de faciliter le fonctionnement interne de nos services de collecte, le Conseil Communautaire avait validé le principe de construction d'un quai de transfert à usage interne. L'ouvrage est maintenant terminé, les travaux ont été réceptionnés le **31 janvier 2020**.

Cette installation dispose de 6 emplacements et se situe sur la Commune de Ghisonaccia, route d'Alzitone.

Cette installation est d'usage interne et n'accueillera pas de public.

2.4 Résultats obtenus en 2019 :

Point d'info :

Les calculs prennent en compte la collecte du carton brun.

Le tonnage de tri des ménages par rapport à l'année 2018 pour atteindre 21%.

Pour mémoire, résultats 2018 :

Emballages: 223 Tonnes

Papier: 148 Tonnes

Verre: 413 Tonnes

La progression des volumes collectés est nette.

Secteur de collecte	OMR	EMR	JRM	VERRE	CARTON BRUN	% DE TRI
Ghisonaccia	1492.44	80.84	37.71	120.8	99.07	18.42%
<u>Ventiseri/Solaro</u>	924.48	80.82	28.36	118.78	49.5	23.08%
Prunelli	1286.68	87.44	39.6	116.81	49.5	18.57%
<u>Chisà</u>	13.16	3.92	1.66	5.38	0	45.44%
<u>Solaro/Serra/Ventiseri</u>	63.58	9.30	3.18	15.40	0	30.48%
Ghisoni/Poggio/Lugo	146.64	14.54	9.44	25.2	0	25.11%
Fium'Orbu	156.96	16.38	10.58	19.96	0	23.01%
Vezzani/Pietrosu	188.76	21.84	11.96	22.28	0	22.90%
Total	4342.09t	315.08t	144.35t	444.62t	198.14t	21%

Ce résultat place le territoire parmi les meilleurs de Corse.

3. Activité Recycleries

3.1 Flux recycleries

Pour mémoire, 20 filières de déchets sont proposés aux administrés de la communauté des communes du Fium'Orbu Castellu.



Deux recycleries sont présentes sur le territoire, l'une à Prunelli di Fiumorbu, gérée en régie, et l'autre à Travu, Commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC, puisque les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté.

- La recyclerie de Travu est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- L'accès à la recyclerie de Prunelli a été poursuivi comme par le passé : tous les jours sauf le dimanche.

➤ Accès à la déchetterie de Prunelli en 2019 :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL
Total	14937	789	691	787	17202

Les Tonnages collectés sur les 2 recycleries (ensemble du territoire sont les suivants)

FLUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emballage	42,34	49,16	104,45	169,08	239,53	334,68
Papiers	72,40	82,52	142,51	142,77	153,97	148,87
Verre	181,96	187,94	273,08	389,81	458,44	477,24
Cartons	40,97	60,76	80,88	143,65	176,64	198,14
DEEE	127,17	154,73	174,35	210,01	260,01	265,10
DEA	85,44	141,58	148,80	260,84	347,61	414,93
Végétaux	330,44	241,16	251,42	407,77	553,24	629,45
FER	118,34	130,64	171,13	255,53	327,74	335,28
Gravats	380,46	396,16	419,23	546,86	559,62	627,20
Bois	72,64	59,86	55,47	122,15	155,86	159,47
VHU					140,00	203,22
Polystyrène	0,00	0,00	0,00	0,00	2,32	0,60
TV Valorisé	0,00	0,00	0,00	0,00	31,30	36,90
Textile	0,00	0,00	0,00	0,00	42,22	0,00
Piles	0,00	0,26	0,54	0,02	0,32	0,22
Huile Vidange	0,00	1,55	6,40	4,00	3,90	2,58
Huile Végétale	1,16	2,00	1,60	1,60	0,78	0,88
Pneus	14,24	4,60	3,32	8,56	11,12	6,74
Cartouche encre	0,08	0,06	0,08	0,04	0,00	0,29
Total valorisé territoire	1467,64	1512,98	1833,26	2662,69	3464,62	3841,79
Total valorisé 2 déchetteries	1129,97	1132,60	1232,34	1817,38	2436,04	2682,86
Tout Venant	600	538	534,08	623,82	699,48	641,05
% Tout Venant / TT	8,25%	7,36%	8,03%	8,11%	8,11%	7,26%
OMR	5000	5000	4281,46	4408,54	4462,70	4342,09
STOC OMR + DIVERS	5600	5538	4815,54	5032,36	5162,18	4983,14
Tonnage Traité tous déchets	7273	7308	6648,92	7695,05	8626,80	8825,08
Tonnages Tri ménages	337,67	380,38	600,92	845,31	1028,58	1158,93
Tri global	23,00%	24,23%	27,58%	34,60%	40,16%	43,53%
Déchetteries hors tri collecte	1129,97	1132,60	1232,34	1817,38	2436,04	2682,86
% Tri des ménages	6,33%	7,07%	12,31%	16,09%	18,73%	21,07%
Total 2 déchetteries	°	°	°	1992,33	2436,04	3469,61

3.2 Activité Bennes à Monstres :

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des villages de l'intérieur.

La Comcom a mis en place 132 bennes (87 en 2018) qui ont permis de collecter 233 Tonnes (204 en 2018).

3.3 Véhicule hors d'usage.

En plus de ces flux, 201 véhicules hors d'usage ont été traités (142 en 2018).

3.4 Facturation du service de la déchetterie

Les services de la déchetterie sont payants pour les professionnels depuis 5 ans. Seuls les flux qui occasionnent des dépenses à la collectivité sont considérés. Le montant facturé en est fixé au cout exact généré pour elle.

Au total, la somme de prestations appelées en 2019 s'élève à 10 000 € (contre 8 200€ en 2018) pour un total approximatif de 45 entreprises.

4. Piscine

Inscrite dans les compétences communautaires depuis le 17 juillet 2014, le nombre d'accès enregistré sur 2019 est en baisse (ouverture d'une piscine sur le territoire et ouverture tardive en raison d'incidents techniques) avec 5500 entrées (contre 7 807 en 2018 et 5 226 en 2017). Les recettes pour 2019 s'élèvent à 5 732 € (restant à encaisser 8500€ auprès des associations) (contre 38 325€ en 2018 nage libre + associations avec paiement rétroactif de 3 années)

Pour mémoire, les tarifs pour les particuliers sont de 2.5€/accès, 20€ pour 10 accès.

Les tarifs sont de 33€/h pour les associations, puis au prorata des lignes d'eau réservées.

Les associations, les ALSH etc... procèdent régulièrement à la location du bassin et permettent et l'accès aux installations de 800 sportifs et enfants.

5. Programme d'équipement DFCI

Un programme d'équipement du territoire communautaire est en cours.

L'Etat (DDTM) finance chaque année une tranche de travaux.

Nous bénéficions également du soutien (mécénat de Total Corse)

En 2018, des travaux ont été réalisés pour 185 882 €HT, financés à 98% (DDTM+TOTAL

CORSE) ces travaux ont été réceptionnés en 2019 et comprennent :

- 6 cuves DFCI posées et mises en eau à Ghisoni (x2), Poggio, Chisà, Prunelli, et Serra
- 1 bâche souple posée et mise en eau à Vezzani
- Travaux de raccordement sur réseaux bornes incendies à San Gavinu.
- Une autre tranche de travaux est prévue pour 2020 puis une autre en 2021 détaillée dans la 2^e partie du document.

6. Sentiers

- En 2019, la somme de 29 000 € a été consacré à l'ouverture de sentiers de randonnée, financée par la dotation quinquennale à 80%.

7. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation

5 items qui constituent notre schéma de mutualisation:

➤ **l'instruction des actes d'urbanisme :**

Le nombre d'actes instruits en 2019 s'élève à plus de 830 actes. (800 actes en 2018).

Fin 2018, un avenant à la convention ADS a été voté par le Conseil Communautaire, qui modifie le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme.

Ceux-ci sont désormais basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le principe de création d'un second poste d'instructeur a été voté pour assurer le respect des délais et la bonne conduite du service, qui ne comptait jusqu'alors qu'une personne.

➤ **Assistance administrative aux communes :**

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par la moitié des Communes membres.

➤ **Événementiel**

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA

(entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donner satisfaction aux utilisateurs.

En 2019, le matériel a été utilisé 152 fois : (en 2018, 133 fois)

Demandeurs	Nombres de mises à disposition du matériel
Mairies	72
Associations et particuliers	80
total	152

➤ Navette mobilité des personnes :

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

3 communes ont utilisé ce service en 2019.

➤ Voirie

En 2019, la Communauté a acquis comme prévu un pool de matériel de voirie (épareuse, tracteur, mini pelle, camion VL, remorque,...). Seule la nacelle doit faire l'objet d'une relance car le matériel proposé dans l'appel d'offre par le candidat retenu ne répondait pas à certaines normes européennes.

Une formation CACES a été réalisée au profit des employés municipaux utilisateurs du matériel.

Le matériel a été utilisé par 6 communes et est utilisé par la Communauté en régie.

8. Plan intercommunal communal de sauvegarde

Un chargé de mission a effectué pour le compte des communes membres les plans communaux de sauvegarde.

Fin 2019 tous les PCS obligatoires ont été réalisés.

L'objectif est d'aboutir au 1^{er} trimestre 2020 à l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde.

9. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Concernant les actions relatives à la première convention signée le 12 mai 2016

- « Adoptez deux poules » : action terminée avec 615 foyers équipés
- « Dispositif soutien chauffage au bois » : action terminée fin mars 2019.
Au total, installation de 100 poêles dans le cadre de ce dispositif. Le partenariat avec EDF a été facilitateur pour sa mise en place.
- « Atelier de réemploi des déchets bois » : marché travaux lancé, achat du terrain en cours de finalisation, permis de construire en cours d'instruction. La Communauté dispose d'un an de délai supplémentaire accordé par le DREAL. La construction devra être finalisée fin avril 2020.

10. Programme Leader

Officiellement validée depuis avril 2016, nous avons signé la convention avec la Collectivité de Corse le 6 mars 2018. 2019 a permis la montée en puissance du dispositif avec de nouveaux porteurs de projet accompagnés ainsi que le renforcement de la dynamique mise en place dans le cadre du Réseau Ecotourisme.

▪ **Accompagnement des porteurs de projet**

Les dépenses de fonctionnement engagées depuis le début de cette action sont prises en charge, à hauteur de 90%, par les crédits affectés à ce programme.

GALs corses initialement sélectionnés par la collectivité n'ont pu aboutir à la signature d'une convention. Les enveloppes dédiées à ces territoires ont été redistribuées auprès des 6 autres GALs en fonctionnement. Ainsi, nous avons eu une enveloppe complémentaire attribuée de 407 646,27€.

Le comité de programmation qui s'est tenu en novembre dernier a pré-sélectionné de nouveaux projets en cohérence avec notre stratégie Ecotourisme. D'autres projets sont en cours d'accompagnement et non présentés à ce jour.

Dans le cadre du programme Leader, des demandes de financement ont été déposées à la Collectivité de Corse pour un montant de 1 608 948,71€ sur l'enveloppe totale de 1 608 700 € dédiée aux projets sur notre territoire (nouvelle enveloppe incluse). Ainsi, la totalité de l'enveloppe abondée est en cours de programmation.

La Collectivité de Corse incite fortement à déposer de nouveaux projets car des enveloppes complémentaires sont envisagées.

Les prestations d'accompagnement proposées aux porteurs de projet (paysagiste et architecte conseil) apportent une plus-value certaine à la qualité des projets présentés.

▪ Mise en place du réseau Ecotourisme en Corse Orientale

Il s'agit de structurer une offre d'écotourisme en prenant appui sur les acteurs existants qui souhaitent s'engager dans une démarche collective avec le respect d'une charte d'engagement. Aujourd'hui, 46 acteurs ont adhéré à la démarche : restaurateurs, hébergeurs, guide nature, jardins pédagogiques, artisans et producteurs.

Des outils de communication ont été financés à 80% : un logo spécifique Ecotourisme, un site internet dédié à la valorisation de cette démarche (www.ecotourisme-corseorientale.corsica), des supports intérieurs et extérieurs.

Les membres du réseau Ecotourisme se rencontrent dans le cadre d'ateliers thématiques et de journées de rencontres qui rassemblent de nombreux professionnels.

Le GAL a coordonné la mise en place d'un achat groupé de produits d'entretien écologiques. 14 structures ont participé.

L'année 2019 a permis de construire des suggestions d'écoséjours mis en ligne sur le site dédié Ecotourisme. Ces circuits valorisent la diversité des acteurs engagés et permettent aux visiteurs de découvrir la richesse des activités proposées sur le territoire.

11. DOCOBAS & Projet Alimentaire Territorial (PAT)

DOCOBAS

Le conseil communautaire a souhaité élaborer un Document d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles avec pour objectifs l'analyse des ressources du territoire, le repérage de potentiels agriculteurs et des freins à leur installation et enfin la définition d'un plan d'action pour maintenir et développer les activités agricoles et forestières sur le territoire et tout particulièrement sur les territoires de montagne.

Cette étude s'est terminée premier trimestre 2019.

Le travail de diagnostic a permis d'identifier les principaux enjeux pour le Fium'Orbu Castellu. Les grandes orientations, un plan d'action et les périmètres d'intervention prioritaires ont été validés en conseil communautaire.

Projet Alimentaire Territorial

En février 2019, la Communauté de Communes a été lauréate de l'appel à projet « Projet alimentaire territorial » lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour le projet « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu ».

Ce projet reprend les actions prioritaires du Docobas et s'inscrit dans une stratégie de relance des activités agricoles de piémont et de montagne. Il répond aussi à la priorité 2019 de la Communauté de Communes : la prévention incendie des zones habitées.

Les 4 actions retenues dans le cadre du PAT sont :

- Mettre en place un espace test agricole pour une activité de maraichage diversifiée de montagne,
- Aménager les terrasses pour y développer des jardins et vergers familiaux

- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective.
- Développer le sylvo-pastoralisme autour des villages

La convention a été signée avec Mme la Préfète en avril 2019, le marché pour le choix du prestataire en charge de l'animation de ce projet lancé, la Chambre d'agriculture de Haute-Corse choisie, pour un démarrage effectif en 2020.

12. PLAN PAYSAGE

Le conseil communautaire a validé le 12 Juillet 2019 la candidature à l'appel à projet « plan de paysages » lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Le territoire a été lauréat.

Réfléchir par le paysage permet de repenser l'aménagement du territoire de manière originale tout en agissant pour la qualité et le cadre de vie des habitants. Il est attendu par le conseil communautaire certes une vision à long terme mais surtout un programme à court, moyen et long terme opérationnel. Le Plan doit pouvoir se décliner de manière concrète à l'échelle des communes avec par exemple une charte de bonnes pratiques et des fiches actions opérationnelles sur les grandes orientations qui auront été définies à l'échelle communautaire.

Certaines pistes émergent aujourd'hui comme : le développement d'une trame végétale dans les bourgs-centre pour requalifier la RT10, le développement de la défense passive des incendies autour des villages avec la restauration des terrasses et la réactivation des jardins familiaux, la requalification des entrées de ville (signalétique, traitements des points noirs, etc.), la priorisation de l'enfouissement des réseaux aériens (partenariat avec EDF en cours), l'harmonisation de l'affichage publicitaire extérieur, etc.

La convention a été signée avec Mme la Préfète en novembre 2019.

13. Territoire zéro chômeur longue durée

Le conseil communautaire a validé le 12 juillet 2019 l'engagement dans la démarche territoire zéro chômeur longue durée.

La Communauté de Communes a adhéré à l'association TZCLD afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Nous avons confirmé notre volonté d'être formés sur cette thématique afin de mieux accompagner la démarche. La formation prévue initialement a été reportée de nombreuses fois et doit être reprogrammée en 2020.

Nous sommes aussi dans l'attente de la seconde loi devant être promulguée afin que les futurs territoires pilotes soient identifiés.

14. Schéma des liaisons douces

Malgré des initiatives en faveur des mobilités actives sur le territoire et alors même que la Corse Orientale, caractérisée par une plaine viticole et un piémont diversifiés, pourrait développer une véritable offre de mobilité douce que cela soit pour usage utilitaire, loisir ou touristique, il a été fait le constat d'un déficit d'aménagements structurants

En juin 2018, le conseil communautaire a validé la demande de financement pour l'élaboration d'un schéma des liaisons douces à l'échelle de la Corse Orientale afin de proposer un projet de développement d'une offre de mobilité durable permettant d'augmenter l'attractivité du territoire et de décliner sous forme d'un plan d'action avec programmation financière.

Tres concrètement, il s'agira de :

- Proposer des cheminements agréables pour permettre aux habitants et visiteurs de pratiquer les modes actifs comme moyen de déplacement et activité de loisirs
- Evaluer la faisabilité technique et financière de la valorisation d'une voie verte sur l'ancien tracé de chemine de fer
- Rendre les déplacements doux plus attractifs
- Améliorer la sécurité des déplacements (partage de voirie)
- Proposer des balades à vélo pour découvrir l'intérieur du territoire et les principaux sites remarquables

Le marché a été lancé en juillet 2019. Le prestataire retenu est le groupement INDDIGO & INTERVIA ETUDES pour un montant de 44.327,50 € HT.

Le plan de financement de cette action est CPER à 70% et DETR 10%.

La première réunion du COPIL s'est tenue le 11 décembre 2019 et a permis la présentation des éléments de diagnostic et un premier travail sur cartes.

15. Conception de sentiers thématiques

Financé par l'ATC et la DETR et validé en conseil communautaire en mars 2018, par cette étude a pour objectif la définition de sentiers thématiques à haute valeur ajoutée patrimoniale tant par le patrimoine culturel et naturel valorisé que par les scénarii d'interprétation proposés.

Concrètement il s'agit de :

- Définir 25 itinéraires/sites à forte valeur ajoutée patrimoniale en respectant un équilibre quant à la répartition territoriale, quant aux thématiques utilisées et aux publics cibles
- Elaborer des scénarii d'interprétation pour chaque sentier et des panneaux d'interprétation relatifs à ces scénarii (Corse/Français/Anglais)

- Elaborer une présentation synthétique de chaque sentier/site (anglais/français) et une présentation générale de l'ensemble des sentiers/sites (Corse/Français/Anglais)
- Réaliser l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (cahier des charges + chiffrage) pour les aménagements, les outils de communication et l'entretien annuel des sentiers/sites.

Le marché a été lancé et le prestataire choisi est le groupement I Pampasgioli et Cyrnea Info.

Les COPIL et COTECH se sont réunis en septembre et octobre 2019.

Le choix a été de proposer certains sentiers en itinérance afin de favoriser des retombées économiques dans les villages via les nuitées et la restauration, d'autres sous formes de boucles et enfin la valorisation de grands sites.

L'ensemble des tracés a été envoyé aux communes.

16. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique

Le conseil communautaire a ainsi validé le 19 décembre 2018 puis le 12 juillet 2019 (nouveau plan de financement) la mise en place d'un service de location longue durée de VAE qui permettrait de :

- Tester pleinement les avantages de ce mode de transport avant engagement (achat)
- Inciter à un changement de comportement vers une pratique douce et écologique
- Avoir une offre à l'année et accessible à tous
- Diminuer la précarité énergétique des ménages liés aux transports

Tarification : 6 mois pour 150€, 1 an pour 240€

Une enquête a été réalisée auprès de la population avec une pré-inscription en ligne pour vérifier la pertinence d'un tel service et mieux évaluer les besoins. 85 habitants se sont préinscrits après une semaine de communication.

La Communauté assurera une à deux visites de maintenance préventive par an qui comprend la vérification et réglage des principaux systèmes du vélo ainsi que le remplacement des pièces d'usure (patins de frein, pneus, chambre à air, ampoules). Les bénéficiaires seront tenus de se rendre à ces visites préventives sinon les frais de remise en état du vélo seront à leur charge.

La communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet « Vélo & territoire » piloté par l'Ademe lancé en septembre 2018. Cet appel à projet a eu un franc succès au niveau national, ainsi même si l'Ademe reste pilote de cet appel à projet, l'opération sera financée dans le cadre du programme CEE AVELO. Cette modification a entraîné un retard dans la signature de la convention, effective depuis novembre 2019.

Le budget total du projet est de 100 000€. Le plan de financement prévoit 70 000€ CEE AVELO, 10 000€ CdC et 20 000€ comcom Flum'Orbu Castellu. La location du service longue durée sera une opération blanche pour la communauté de communes. En effet les 20% restant en charge seront couverts par les recettes de location.

17.Habitat Durable :

17.1 Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique

Pour rappel, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (ADEME) a démarré le 02 Janvier 2017 et pris fin le 31 Décembre 2019.

Le mode de fonctionnement choisi par la Communauté était de ne pas faire appel à un prestataire pour ce dispositif, mais plutôt de procéder à une embauche sur un poste de chargé de mission, permettant la mise en place d'un guichet unique de la rénovation.

Au cours de l'année 2019 :

- 197 particuliers du territoire ont bénéficié d'un conseil approfondi dont 130 via un rendez-vous en bureau,
- 7 projets de travaux sont intégrés dans le programme ORELI (CdC) et projettent une rénovation globale de type BBC,
- 73 visites sur site ont été réalisées.

17.2 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH

La convention **OPAH-RR** pour 3 millions d'euros de soutien financier a été signée en Mars 2017 avec la CTC, le Conseil Départemental, l'Etat et l'Anah pour une durée de 5 ans.

Au cours de l'année 2019 avec l'apport de la dématérialisation :

- 37 dossiers ont été déposés et agréés par l'Anah dans le cadre de l'OPAH,
- 17 dossiers ont été clôturés et soldés.

L'OPAH atteint et dépasse les objectifs qui lui ont été attribués.

17.3 Fonds de soutien chauffage à bois et/ou à granules

Dans le cadre du programme TEPCV et en partenariat avec EDF, 40 chèques énergie de 500€ ont été attribués au cours de l'année 2019 aux particuliers ayant installé un chauffage à bois et/ou à granules sur le territoire.

18. Eclairage public

Pour rappel, dans le cadre de la démarche globale de développement durable mise en place sur le territoire, afin de lutter d'une part contre le gaspillage d'énergie et d'autre part contre la pollution lumineuse, une étude a été réalisée sur l'ensemble des communes pour un montant de 70 000€ ayant reçu le soutien financier de l'AUE et de l'ADEME.

Puis, la Communauté a répondu à un Appel à projet de la CDC/AUE, « U vostru lume in paese » pour pouvoir faire bénéficier les communes de financements couplés CDC/EDF dans une proportion avantageuse.

La plus part des communes ont délibéré pour adhérer à l'appel ce projet, dont la condition est de lancer un appel d'offres de travaux éclairage public groupé, pour pouvoir bénéficier de prix avantageux.

L'appel d'offres groupé a été lancé en juin 2019 par les communes et attribué à une groupement d'entreprises en septembre 2019.

Les travaux sont maintenant en cours.

Pour rappel, chaque commune reste compétente en matière d'éclairage et procédera elle-même à l'acquisition des biens et services nécessaires.

19. Intégration de la compétence tourisme

L'année 2019 a été marquée par la dissolution de l'Office du Tourisme sous sa forme d'EPIC par le Conseil Communautaire qui a fait le choix d'intégrer le service en régie pour une meilleure cohérence de la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un Conseil d'Exploitation composé de professionnels et d'élus sera voté en 2020.

Il a essentiellement un rôle de proposition, le Conseil Communautaire restant décisionnaire.

En 2019, le montant de la taxe de séjour s'élève à 294 859€.

La Communauté prélève également 10% de la taxe additionnelle reversée à l'ATC.

II. Résultats financiers 2019

L'exercice 2019 a nécessité l'adoption d'une Décision Modificative du budget afin de prendre en compte l'amortissement du compte 20422 (correspondant à l'OPAH), correspondant à la somme de 4.346,00€.

Recettes de Fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en 2019 à 5 318 245 € (5 644 083 € en 2018), y compris les recettes d'ordre.

La Communauté a assumé les réductions nationales de dotation.

La Dotation Générale de Fonctionnement représente un total de 168 520 euros (contre 126 620 € en 2018) (rattrapage de 2 mois de 2018).

Les grandes lignes qui constituent nos recettes fiscales évoluent de la façon suivante :

Article 73111 : 1 542 243€ pour les 4 taxes TH FB, FNB (1 470 404€ en 2018) **+71 K€**

Article 73 31 : 900 366€ pour la TEOM (857 091€ en 2018) **+43K€**

Article 73 223 : 44 648€ pour le FPIC (85 324€ en 2018) **-40 K€**

Auxquels s'ajoutent d'autres recettes réelles :

- les remboursements de salaires liés aux 4 postes de chargés de missions (LEADER, OPAH, 2 postes ZDZG) et remboursements maladie pour 119 344 euros. Sont attendues une partie du remboursement 2017/2018 du LEADER, 2017/2018/2019 OPAH)

- la refacturation de l'instruction des actes d'urbanisme pour 56 205 (+reste à titrer environ 50 000 €).

- les entrées piscine pour 5 732€ en 2019 (contre 38 325 € en 2018)

- la déchetterie : 3500€ en 2019 (contre 8 200 € en 2018)

Ainsi que les opérations d'ordre (amortissement) pour 247 290€ (214 920€ en 2018)

Les recettes sont en diminution par rapport à 2018. Les recettes provenant du financement des postes de chargés de missions (LEADER, OPAH, 2 postes ZDZG) n'ont été versées en totalité.

Dépenses de fonctionnement :

Au total elles s'élèvent à 3 612 616€ en 2019 (3 222 425€ en 2018), y compris les dépenses d'ordre. **+ 390K€**

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 390 425€ contre 1 312 566 € en 2018. **+77 K€**

Cette augmentation s'explique, outre la mise en place du RIFSEEP, par l'accroissement de la masse salariale au profit des services technique et du service urbanisme, ainsi qu'aux avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,..).

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 93K€ : de 1 003 734€ en 2019 contre 910 732€ en 2018.

On constate une augmentation des opérations d'ordre, (amortissements plus importants), une augmentation des charges à caractère général, notamment

-le poste carburant **(+39K€)** du fait de l'augmentation du coût du carburant ainsi que du parc automobile de la Communauté)

-le poste transport et traitement flux déchetterie **(+25K€)**

-le poste matériel roulant **(+33k€)**

- le reversement de la taxe de séjour à l'Oti. **(+37K€)**

-Opération ordre (dotation aux amortissements) : **(+150K€)**

Résultat 2019 et cumulé

Sur l'exercice 2019, le solde prévisionnel de la section de fonctionnement devra présenter un déficit de l'ordre de 120 000€.

Ce solde négatif s'explique par les sommes à recouvrer des exercices antérieurs sur les recettes de fonctionnement du programme LEADER/Habitat durable/Zéro déchet zéro gaspillage, ainsi que les sommes à recouvrer de l'exercice courant concernant le service mutualisé urbanisme. La somme totale à recouvrer s'élève à **450 000€**.

Le solde cumulé, reprenant le résultat des exercices antérieurs, des recettes et des dépenses de fonctionnement est positif et se monte à près **1 705 000€**.

Dépenses d'investissement

En 2019, le niveau des dépenses d'investissement a augmenté, il est de 2,5M€ (dépenses réelles + ordre)

(en 2018 : 1 679 014 €)

Etat de la dette Néant

III. Orientations 2020

L'année 2020 sera consacrée au lancement de gros projets structurants :

-L'Ecole des Arts pour 4M€

-La salle de spectacles 5.8€

-La ressourcerie/Atelier bois 1.2M€

Il s'agit donc d'un programme pluri annuel de 11 m€ qui mobilisera les réserves financières de la Communauté et qui nécessitera la conclusion d'un emprunt.

La Communauté poursuivra en 2020 ses actions régulières sur la mise en place du tri, la politique de développement durable

Des investissements structurants seront réalisés sur l'exercice 2020.

La protection des zones habitées de l'intérieur contre les incendies restera la priorité de la Communauté de Communes.

1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes doit réaliser sur ce thème plusieurs ouvrages structurants (atelier bois, ressourcerie) ainsi que des investissements plus modeste tels que l'achat de deux camions afin de remplacer du matériel roulant vieillissant.

La poursuite la politique de collecte du tri sélectif sera également un objectif majeur, avec entre autres la mise en place de la tarification incitative dont la majeure partie du rendu de l'étude est attendue cette année 2020.

S'y rajouteront des investissements liés au fonctionnement normal du service, en particulier au renouvellement des bacs et la continuité de la sécurisation des points de collecte.

1.1 Quai de transfert tri

La mise en place de la collecte du tri sélectif augmente les flux collectés comme le nombre de tournée. La déchetterie ne peut accueillir nos camions tout en restant accessible au public et tout en maintenant de nombre important de flux qu'elle collecte.

La construction d'un quai de transfert (6 quais) à usage interne décidée par le Conseil Communautaire a été réalisée et réceptionnée le 31 janvier 2020.

Au total la dépense a représenté un montant total de 300 000€ financés par l'Etat pour 105 000€, l'ADEME et l'Office de l'Environnement pour 105 000€.

La parcelle foncière a été acquise auprès des 4 communes indivises du domaine d'Alzitone pour un montant de 36 000€ financé à 80% par le CD2B-Collectivité de Corse.

1.2 Mise en place Atelier Bois (TEPCV):

Retenu dans le cadre de la convention TEPCV, un hangar sera bâti, dont le permis de construire est en cours d'élaboration sur le même terrain que la future ressourcerie. Son cout est estimé à 85 000€HT, il sera financé à 80% par le Ministère de l'Environnement. 45 000€ seront alloués à l'aménagement intérieur et à l'outillage, pris en par l'OEC et la DETR à 80%.

Il permettra, en lien avec une entreprise d'insertion, de valoriser en particulier le flux constitué par les palettes en bois en les transformant en meubles ou en produisant du bois de chauffage.

1.3 Ressourcerie

Pour rappel, la première partie de l'analyse de faisabilité de projets de ressourcerie en Corse, lancée en 2016 par l'ADEME direction régionale Corse, a démontré la potentialité de 5 ressourceries dont 1 sur le territoire de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu. Ses principales conclusions ont fait l'objet d'une validation des membres du comité de pilotage à travers un guide pratique pour l'implantation des ressourceries en Corse.

En cohérence avec la politique menée jusqu'à alors, la création d'une ressourcerie sur le territoire a été validée par le Conseil Communautaire.

Suite à l'étude de faisabilité, l'Ademe a proposé un accompagnement des différents territoires pertinents pour la création d'une ressourcerie par un prestataire.

Un chiffrage des travaux (entre 800 000€ et 1 000 000€) et la proposition d'un plan (entre 600 m² et 1000 m²) ont été réalisés.

La maîtrise d'œuvre pour la création du bâtiment a été lancée.

Les demandes de financements Ademe, AUE ont été validées, seule la DETR reste dans l'attente d'un retour.

Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours d'analyse des offres et sera attribué dans le courant du mois de janvier.

1.4 Fiscalité incitative

L'étude en cours a été résiliée faute d'avancée constructive et a été relancée.

Le marché fait actuellement l'objet de l'analyse des offres et sera attribué courant janvier.

Il a fait l'objet d'une demande de prorogation auprès du PRODEME.

Rappel, Cout : 50 000€ financés à 70% par l'ADEME.

1.5 Actions d'accompagnement :

- ↳ Optimiser l'organisation et le rythme des tournées
- ↳ Poursuivre l'installation de composteurs de proximité/collectif
- ↳ Mener une nouvelle campagne de sensibilisation des habitants aux gestes de tri (eco ambassadeurs, médias, réseaux sociaux..)
- ↳ Renouveler la possibilité de mise en place d'une brigade verte afin de lutter contre les incivilités (décharges sauvages,....)
- ↳ Proposer aux agriculteurs et aux particuliers l'utilisation d'un mulch (broyat de végétaux) en épandage direct afin de réduire les coûts de mise en compostage occasionnés par ce flux.

1.6 Dernière phase d'investissement spécifique au tri

La sécurisation des points de collecte se poursuit avec un investissement prévu de 50 000€ sur l'ensemble du territoire sur les deux prochaines années.

L'équipement du territoire pour la collecte des cartons bruns sera poursuivi notamment sur la montagne. Elle sera terminée en 2020.

Ces bornes sont issues de la transformation, par un ferronnier, des anciens points d'apport volontaires.

La dépense attendue s'élèvera à 50 000€ financés à 80% par l'Etat (DETR) et la CDC.

2 Renouvellement du matériel

Le renouvellement de gros équipements ont été réalisés sur 2017 et 2018.

Le fonctionnement normal du service induira sur 2019 l'acquisition d'une pelle pour la déchetterie, l'investissement prévu s'élève à 100 000 €, financés par 40% Etat(DETR) et 40% par la Collectivité de Corse.

Est prévu également l'acquisition d'un tracteur forestier pour un montant de 130 000€ financé à 80% par la DDTM-Etat.

Enfin l'acquisition de deux camions à destination de la collecte OM/Tri en renouvellement de matériel vieillissant a été voté par la Communauté pour un montant estimatif de 240 000€ financée à 80% par l'OEC et la CDC.

3 Schéma de mutualisation : matériel de voirie

La Communauté a acquis comme prévu un pool de matériel de voirie (épareuse, tracteur, mini pelle, camion VL, remorque,...). Seule la nacelle doit faire l'objet d'une relance car le matériel proposé dans l'appel d'offre par le candidat retenu ne répondait pas à certaines normes européennes.

Ce matériel est mis à disposition des communes a généré des frais de réparation notamment sur l'épareuse qui est la plus souvent utilisés par les communes membres de l'ordre de 15 000€. L'accent devra dès lors être mis sur l'utilisation précautionneuse du matériel emprunté.

4 Habitat Durable

4.1. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH

L'OPAH prévoit un soutien de la comcom à hauteur, globalement, de 10% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants et une incitation à la pratique de réduction de loyer pour les propriétaires bailleurs. Une enveloppe de 60 000€.

L'objectif global sur la période Mars 2017 - Février 2022 a été fixé à 103 logements privés réhabilités. A la fin de l'année 2019, 70 dossiers ont obtenu une notification de subvention et 35 dossiers ont été soldés.

5 Investissements Structurants Internes

La communauté a besoin d'être dotée, pour son fonctionnement propre, de bâtiments nécessaires.

Aujourd'hui elle loue pour un montant annuel global de 72 000€ un hangar pour les services techniques, un hangar pour le matériel évènementiel, ses locaux administratifs. Cette année, l'extension des compétences de la communauté imposera de louer au moins deux bureaux supplémentaires.

L'objectif sera donc de devenir propriétaire de ces outils indispensables en évitant les dépenses de fonctionnement. Le financement de ces projets devra donner lieu à la contractualisation d'un emprunt.

6 Culture

Au terme d'une étude de préfiguration les besoins du territoire ont été déterminés. L'implantation des bâtiments « école de musique » et « salle de spectacle » décidés.

Une consultation a été lancée afin de procéder, sur ces deux projets, au choix des architectes.

Aujourd'hui les architectes ont été désignés dans le cadre de ces deux projets structurants.

L'Ecole des arts a bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 80% pour un montant estimé de 4M€.

La salle de spectacles fait l'objet d'une recherche de financement qui pourra aboutir à 80% CDC/DETR pour un montant de 5.8M€.

7 Tourisme

L'Office de Tourisme intercommunal a été intégré en régie sous la forme d'un service public administratif au 1^{er} janvier 2020 après la dissolution sous sa forme d'EPIC en 2019 dans un souci de cohérence avec la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés sous statuts de contractuels de droit public à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un budget annexe a été adopté.

8 Sentiers

En 2020 sera lancée la consultation et les travaux pour une tranche supplémentaire de nos sentiers reconnus d'intérêt communautaires.

Le montant des travaux à réaliser s'élèvera à 90 000€ (financés à 80% par la Collectivité de Corse)

D'autres sentiers devront être intégrés à cette liste, en particulier sur la commune de

Solaro, pour l'instant absente de cet inventaire.

9 Conception de sentiers thématiques : outils de développement structurant.

Financé par l'ATC (validé) et la DETR (en attente de réponse), cette étude a pour objectif la définition de sentiers thématiques à haute valeur ajoutée patrimoniale tant par le patrimoine culturel et naturel valorisé que par les scénarii d'interprétation proposés.

Concrètement il s'agira de :

- Définir 25 itinéraires/sites à forte valeur ajoutée patrimoniale en respectant un équilibre quant à la répartition territoriale, quant aux thématiques utilisées et aux publics cibles
- Elaborer des scénarii d'interprétation pour chaque sentier et des panneaux d'interprétation relatifs à ces scénarii (Corse/Français/Anglais)
- Elaborer une présentation synthétique de chaque sentier/site (anglais/français) et une présentation générale de l'ensemble des sentiers/sites (Corse/Français/Anglais)
- Réaliser l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (cahier des charges + chiffrage) pour les aménagements, les outils de communication et l'entretien annuel des sentiers/sites.

L'étude a démarré depuis septembre 2019. Le prestataire choisi est le groupement I Pampasgioli et Cyrnea Info.

Les copil et cotech se sont réunis en septembre et octobre 2019.

Le choix a été de proposer certains sentiers en itinérance afin de favoriser des retombées économiques dans les villages via les nuitées et la restauration, d'autres sous formes de boucles et enfin la valorisation de grands sites.

L'ensemble des tracés a été envoyé aux communes.

Il s'agira pour le prestataire en 2020 de vérifier la faisabilité sur le terrain de chaque sentier, les cahiers des charges pour les travaux à réaliser & la signalétique et d'élaborer les scénarii pédagogiques.

Le montant de la dépense est estimé à 100 000. Le plan de financement est le suivant : 50 000€ ATC, 30 000€ DTER, 20 000€ comcom.

10 Leader

La priorité sera, de nouveau, d'échanger avec la collectivité pour le redéploiement d'enveloppes non utilisées sur les autres territoires GAL.

Il s'agira de continuer à accompagner les porteurs de projet pré-selectionnés au dépôt de dossiers complets auprès des services de la Collectivité de Corse et de suivre leur instruction.

Plusieurs actions d'animation du réseau Ecotourisme sont prévues.

Edition d'un livre « quand l'eau parle à la terre » en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse

Finalisation des écoséjours en proposant des itinéraires par vallée avec une nuit au village

Actions de promotion de l'offre construire avec la création d'une page Instagram & la valorisation de la page Facebook Ecotourisme en Corse Orientale la venue de blogueur première semaine de mai, la réalisation d'une vidéo de promotion de l'offre Ecotourisme, la création d'une banque d'image,

Elaboration d'un livret d'accueil commun à l'ensemble des membres dans le cadre d'une action de coopération et en partenariat avec le conservatoire botanique.

Les dépenses sont prises en charge de 80 à 100% selon leur nature.

11 Schéma des liaisons douces

Le prestataire a initié de travail d'étude fin 2019 et continuera de mener le projet avec un rendu final certainement automne 2020.

Le 11 février est prévu un temps d'échanges avec les habitants du territoire pratiquant le vélo pour un usage utilitaire ou de loisirs.

Les prochaines étapes devront permettre de définir une stratégie d'aménagements, de service et de communication adaptée à notre territoire. Un programme d'investissement sera défini pour permettre une planification cohérente et des financements adaptés.

12 Projet alimentaire territorial

L'animation de ce projet a démarré avec une première réunion de travail le 13 janvier 2002 et est prévue sur 2 ans.

Dans les prochains mois, la chambre d'agriculture de Haute-Corse, le prestataire retenu, va rencontrer chaque maire individuellement pour initier le travail de terrain de mobilisation de foncier et de recherche des porteurs de projet.

13 Mise en place d'un service de location longue durée de vélo a assistance électrique

La convention vient d'être signée (novembre 2019). Le cahier des charges est prêt. Il s'agira de lancer le marché courant février pour une opération qui devra débuter au printemps.

Une liste d'attente est en cours pour gérer les demandes des habitants (cf questionnaire en ligne de pré-inscription).

14. Plan de paysages

La convention a été signée avec Mme la Préfète en novembre 2019. Il s'agit maintenant de construire le cahier des charges pour pouvoir lancer le marché.

Une réunion est prévue avec la DREAL qui souhaite nous accompagner la dessus le 10 février. Nous sommes dans l'attente de financement complémentaire DETR.

15. Territoire zéro chômeur longue durée

Nous avons confirmé notre volonté d'être formés sur cette thématique afin de mieux accompagner la démarche. La formation prévue initialement par l'association TZDLG à laquelle nous avons adhéré a été reportée de nombreuses fois et doit être reprogrammée en 2020.

Nous sommes aussi dans l'attente de la seconde loi devant être promulguée afin que les futurs territoires pilotes soient identifiés.

16. Compétence GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI.

Cela imposera à la Communauté d'établir ses priorités en la matière.

Un travail d'inventaire a été réalisé par un étudiant en fin de cursus de Master. DREAL et DDTM disposent également d'un état des lieux.

Il revient à la communauté de délibérer sur les actions prioritaires qu'elle souhaite conduire et de fixer le montant la recette de la taxe fiscale à prélever avant le 1er octobre 2020 (pour un encaissement sur 2021).

Une étude complémentaire pourra être réalisée (financement Comité de Massif).

Le financement de cette action conduite en régie a été formulée, initialement refusée par les financeurs elle serait aujourd'hui recevable. (Suite à la modification du règlement d'aide du Comité de massif).

La demande doit être renouvelée.

16.DFCI (Défense des forêts contre les incendies)

La Communauté de Communes poursuit les travaux portant sur les installations d'ouvrages sur 2020.

Le marché des opérations programmées sur 2020 a été notifié en janvier, il représente une dépense de l'ordre de 280 000€ (étude+travaux) financé à 98% (DDTM-Isula Verde).

Il comprend l'installation de 6 cuves (2x Ventiseri, Ghisoni, Pietroso, Serra, Vezzani et Chisà), ainsi qu'un bassin autoalimenté à Chisà et deux mises aux normes (Prunelli et Ghisoni).

Une 4^e et dernière tranche est également prévue en 2021 dont la demande de financement a été faite auprès des mêmes financeurs pour un montant de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes.

Au terme de cette tranche, l'intégralité des préconisations du PLPI seront réalisées.

17.Protection des zones habitées contre les incendies

La problématique de la défense contre les incendies est le thème prioritaire décidé par le Conseil Communautaire, et notamment la défense des zones habitées suites aux violents incendies qu'a connu la Corse et le territoire communautaire.

Il nous faudra obtenir la possibilité juridique d'engager des deniers publics sur des terrains privés.

Pour rappel, les travaux de l'Office de l'Environnement et du GTT ont conclu sur la nécessité d'intervenir sur 257 hectares pour un montant de l'ordre de 3 à 5 millions d'euros.

18.Foncier

Le Territoire du Fium'Orbu Castellu devrait être un territoire pilote, en 2020, pour conduire des actions sur de domaine du foncier.

Un partenariat étroit avec le GIRTEC sera établi.

Un groupe de travail regroupant l'ensemble des acteurs sera constitué : GIRTEC, DDFIP, AUE, ODARC, SAFER, OEC....

Les actions retenues porteront sur :

- le patrimoine bâti (plaine + montagne)
- le foncier agricole en zone de montagne, en particulier les espaces inclus dans les périmètres OLD (installation agricole, ...)

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Stabilité Fiscale

Les orientations budgétaires s'entendent à fiscalité inchangée en 2020. Sera étudiée la possibilité de faire évoluer de façon marginale la CFE.

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes fiscales et les dotations restent globalement stables, l'évolution favorable de nos bases fiscales permettant de compenser la baisse des dotations.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles devraient augmenter légèrement en 2020.

En effet, nous attendons le versement des reliquats des soutiens pour la rémunération des chargés de mission (LEADER, ZDZG, OPAH..) qui représentent une recette de l'ordre de 450K€.

Les recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) représenteront environ 3.6 M€.

Les recettes en taxe de séjour (y/c les sommes à recouvrer de 2019) représenteront 300K€ (elles seront reversées en partie à la régie Office du Tourisme et à la CDC pour la taxe additionnelle).

Les recettes en produits de gestion courante (actes d'urbanisme, facturation déchetterie, piscine...) seront considérées comme stables à hauteur de 115 000€.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de 3.1M€

011 Les charges à caractère général resteront constantes et inférieures à 1.6M€ La vigilance sur la maîtrise des dépenses sera poursuivie.

012 Les charges de personnel resteront inférieures à 1.5M€.

La contribution au service du SDIS sera de 433 710 € (taxe de capitation).

Transfert à l'investissement :

Dans l'attente des données de la Trésorerie concernant les amortissements, le montant prévu du transfert à la section investissement sera de l'ordre de 1.7M€.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement, s'élèveront à hauteur de 2.4M (1.8 M€ en 2019).

Dépenses réelles d'investissement:

Les investissements présentés et la réalisation des programmes en cours, permettent d'établir une prévision d'investissement supérieure à 3 M€ (1.3M€ en 2019), dont les investissements de construction de l'Ecole des arts, ressourcerie, atelier bois, acquisition gros matériel, ...

Les crédits non affectés seront principalement alloué au programme de défense des zones habitées contre les incendies.

Aucune recette n'est inscrite sur cette opération, elle connaîtra en 2020 un début de réalisation sur fonds propres.

Etat de la dette 2020 :

Il sera envisagé, la souscription d'un emprunt pour contribuer au financement des installations structurantes de la communauté (locaux techniques, culture, locaux administratifs..).